

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	11	14

Date de la convocation :

12.11.2024

Date d'affichage de la convocation :

12.11.2024

Séance du 18 novembre 2024 à 20h00.

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. BONGAIN Cédric représenté par M. BOURGES Jean Marc, Mme GINDRE Dorine représentée par Mme LAIBE Martine, Mme LAVRUT Madeline représentée par Mme RACLOT Virginie

Absent : Néant

**M. MERCET Daniel** est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**Convention SPA**

M. le Maire rappelle la réglementation. La commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde, dans des conditions permettant de veiller à leur bien-être et à leur santé, des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation. Lorsque la commune ne l'exerce pas en régie, la commune peut confier le service public de la fourrière à des fondations ou des associations de protection des animaux disposant d'un refuge. La commune a une convention avec la SPA de Dole. Cette convention arrivant à son terme, nous devons signer une nouvelle convention. Les services assurés par la SPA seront facturés 1.2001 par habitant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** la convention avec la SPA.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

Le Maire

  
**PUSSET  
Bernard**

Le secrétaire  
de séance

  
**CECINAS  
Quentin**

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241118-D\_2024\_56-DE



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le 30/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	11	14

Séance du 18 novembre 2024 à 20h00.

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Bernard PUSSET

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. BONGAIN Cédric représenté par M. BOURGES Jean Marc, Mme GINDRE Dorine représentée par Mme LAIBE Martine, Mme LAVRUT Madeline représentée par Mme RACLOT Virginie

Absent : Néant

M. MERCET Daniel est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Règlement d'utilisation  
des salles polyvalentes

M. le Maire rappelle que le règlement d'utilisation des salles polyvalentes a été remis à jour et doit être voté par l'assemblée. Mmes JACQUOT Tania et RACLOT Virginie commentent les mises à jour. Nous devons réapprovisionner la vaisselle manquante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la mise à jour du règlement d'utilisation des salles polyvalentes
- ACCEPTE le renouvellement de la vaisselle manquante
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rattachant

Le Maire

PUSSET  
Bernard

Le secrétaire  
de séance

CECINAS  
Quentin

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241118-D\_2024\_57-DE



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le 30/11/2024



Séance du 18 novembre 2024 à 20h00.

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. BONGAIN Cédric représenté par M. BOURGES Jean Marc, Mme GINDRE Dorine représentée par Mme LAIBE Martine, Mme LAVRUT Madeline représentée par Mme RACLOT Virginie

Absent : Néant

**M. MERCET Daniel** est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :

12.11.2024

Date d'affichage de la convocation :

12.11.2024

Objet de la délibération :

**Eclairage public**

M. le Maire rappelle que l'éclairage public a été changé entre les années 2014 et 2019.

Malheureusement, le matériel vieillit mal et nous changeons de plus en plus de lampes

Nous avons demandé un devis à la société qui gère l'éclairage public. Il s'agit de la société RAICHON qui travaille aussi pour le SIDEC. Le devis est 42 139.40 € HT. Nous allons consulter le SIDEC pour connaître les aides auxquelles l'on peut prétendre. Nous déposerons un dossier de demande de subvention.

L'assemblée propose de changer les luminaires hors service par des luminaires leds.

Nous avons rencontré la société CANDEO qui avec le CEE nous offre le matériel et facture la pose soit 14 517.17 €HT. C'est très alléchant. Le commercial nous a donné des noms de communes avec lesquelles ils ont travaillé, malheureusement ces communes ne les connaissent pas.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCEPTE** de changer les luminaires hors service par des luminaires leds et de programmer le solde des travaux au budget 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

Le Maire

**PUSSET  
Bernard**

Le secrétaire  
de séance

**CECINAS  
Quentin**

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le 30/11/2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241118-D\_2024\_58-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	11	14

Séance du 18 novembre 2024 à 20h00.

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. BONGAIN Cédric représenté par M. BOURGES Jean Marc, Mme GINDRE Dorine représentée par Mme LAIBE Martine, Mme LAVRUT Madeline représentée par Mme RACLOT Virginie

Absent : Néant

**M. MERCET Daniel** est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation :

12.11.2024

Date d'affichage de la convocation :

12.11.2024

Objet de la délibération :

**Rénovation Pont Rouge**

Le Maire

**PUSSET  
Bernard**

M. le Maire rappelle l'historique des études sur le pont rouge. SOCNA avait fait une étude en 2017 pour connaître l'état du pont. A la suite de cette étude, APOGEE Structures a fait une étude sur la structure du pont et le coût des travaux à réaliser.

Le 14 novembre, nous avons eu une présentation du dossier avec APOGEE Structures en présence de la DDT.

Nous avons un courrier de la CPEPESC FC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et Chiroptères de Franche-Comté) Avant tout travaux, nous devons faire une étude sur les chauves-souris.

Nous déposerons un dossier de demande de subvention DETR et département

L'estimation des travaux pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ouvrage pour une limitation à 30 tonnes, s'élève à :

- Montant HT : ..... 295 160.60 €  
- Montant TTC ..... 354 192.72 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCEPTE** de lancer le projet de réfection du pont rouge à 30 tonnes.
- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions et à signer tout document s'y rattachant

Le secrétaire  
de séance

**CECINAS  
Quentin**

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-préfecture, le 30/11/2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 039-213904485-20241118-D\_2024\_59-DE





EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DES DELIBERATIONS

2024-60

République Française

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
14	11	14

Séance du 18 novembre 2024 à 20h00.

Les membres du Conseil Municipal de RAHON, convoqués conformément à la loi se sont réunis à la mairie de RAHON en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr **Bernard PUSSET**

Date de la convocation :  
12.11.2024

Date d'affichage de la convocation :  
12.11.2024

Membres présents : Mmes et MM. BOURGES Jean Marc, CAMUZET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GROJEAN Olivier, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, LOLLIOT Jean-Pierre, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard, RACLOT Virginie.

Membres représentés : M. BONGAIN Cédric représenté par M. BOURGES Jean Marc, Mme GINDRE Dorine représentée par Mme LAIBE Martine, Mme LAVRUT Madeline représentée par Mme RACLOT Virginie

Absent : Néant

M. **MERCET Daniel** est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

**Enfouissement des réseaux (rue du Moulin, rue du Bois)**

M. le Maire rappelle que nous avons possibilité d'enfouir les réseaux rue du Moulin et rue du Bois. Le SIDEC, le sous-traitant du SIDEC et les personnes du département chargées de la voirie sont venues faire un pré piquetage.

Pour la rue du Bois, l'enrobé a été fait dernièrement et il faut faire la tranchée sur la voie de roulement, ce qui risque de poser des problèmes par la suite. Travaux déconseillés par les responsables de la voirie.

Pour la rue du Moulin, c'est ECF (Enrobé Coulé à Froid). Les tranchées seraient dans la traversée de la route.

Pour la commune, le coût serait :

Rue du Moulin	72 014.89 € TTC sur	332 199.55 € TTC	(530 ml)
Rue du Bois	48 915.77 € TTC sur	225 644.97 € TTC	(360 ml)
Total	120 930.66 € TTC sur	557 844.52 € TTC	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PROPOSE** d'attendre le projet chiffré du SIDEC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rattachant

Le Maire

  
**PUSSET  
Bernard**

Le secrétaire  
de séance

  
**CECINAS  
Quentin**

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication et de la transmission en sous-